

Traduction française in : Maurice Elder HYPOLITE, *Avec Pierre Toussaint. Quinze méditations*, Secrétariat pour la cause des saints d'Haïti, Port-au-Prince, 2017, pp. 175-180.

ANNEXES

7. Décret sur l'Héroïcité des Vertus de Pierre Toussaint

« La vocation à la sainteté doit être perçue et vécue par les fidèles laïcs, moins sous un aspect d'obligation exigeante et incontournable, que comme un signe lumineux de l'amour infini du Père qui les a régénérés à sa vie de sainteté. Une pareille vocation, dans ces conditions, doit se définir comme un *élément essentiel et indissociable de la nouvelle vie baptismale*, et par conséquent comme un élément constitutif de leur dignité. En même temps, la vocation à la sainteté est *intimement liée à la mission* et à la responsabilité qui sont confiées aux fidèles laïcs dans l'Église et dans le monde. » (Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici*, 17).

Fidèle à la grâce du baptême, le laïc Pierre Toussaint a parcouru avec ardeur la voie de la sainteté et s'est consacré infatigablement à l'extension du Royaume de Dieu dans la société de son temps, témoignant de l'Évangile et multipliant avec bienveillance les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles en faveur des pauvres, des malades et de ses concitoyens.

Pierre Toussaint est né esclave de la famille Bérard dans l'île de Saint-Domingue [Haïti] entre 1766 et 1776. Il reçut une bonne éducation humaine et religieuse et fut affecté aux travaux domestiques. Ses maîtres lui permirent non seulement d'apprendre à lire et à écrire, mais plus encore de fréquenter leur bibliothèque où il fit connaissance avec *l'Imitation du Christ* et les écrits spirituels de différents auteurs français.

Attaché à ses maîtres par des liens d'amitié réciproque, de confiance, de sincérité, il les suivit à New-York à la fin du siècle et y restera jusqu'à sa mort. Devenu coiffeur, il se procurait le nécessaire pour faire face à ses besoins et ceux de ses maîtres qui étaient tombés dans la misère. Libéré de l'esclavage en 1807 et ayant acquis une bonne fortune, il épousa, en 1811, Marie Rose Juliette Gaston, qu'il aima et entoura d'attentions toute sa vie. N'ayant pas eu d'enfants, il adopta sa nièce dont la mort prématurée lui causa une grande affliction. Il entreprit de multiples activités de charité en faveur des orphelins, de ceux qui avaient laissé leur patrie, des esclaves, des pauvres, des malades, des prêtres dépourvus et

des missions catholiques. Sa charité, fondée sur l'amour de Dieu, était si grande et généreuse qu'il fut nommé « le père de la charité publique à New-York ». Non seulement il distribuait généreusement ce qu'il gagnait par son travail, mais encore il se donnait lui-même, partageant les souffrances de ceux qui étaient dans le besoin ; les malades qu'il visitait, il les encourageait et les accueillait dans sa maison jusqu'à ce qu'ils récupèrent la santé et puissent travailler. Il faisait cela avec prudence, bonté, respect et amabilité. Par son genre de vie il témoignait la foi en famille, à la paroisse, dans son travail et dans la société, touchant par sa bienveillance tous ceux avec qui il entrait en relation. Il obéissait à l'Évangile, et cultivait l'union à Dieu. Il vivait en communion avec l'Église, aimait le culte divin, assistait chaque jour à la Messe ; il nourrissait une dévotion particulière envers l'Eucharistie et la Mère du Rédempteur. Confiant dans la Providence et détaché des biens de la terre, il cherchait par tous les moyens à se priver des plaisirs pour pouvoir aider les autres. Il fut membre de l'Association du Très Saint Sacrement et d'autres associations catholiques.

Après la mort de sa femme en 1851, sa santé commença à décliner. Accueillant la volonté de Dieu, il entra dans la vie éternelle le 30 juin 1853. Lors de ses obsèques célébrées dans la paroisse de Saint Pierre, le curé affirma qu'il n'y avait aucun laïc pareil au Serviteur de Dieu. Même après sa mort la renommée de l'excellence de ses vertus humaines et chrétiennes se perpétua. Aussitôt une biographie fut rédigée dans laquelle on le présente comme « l'image de Dieu sculptée dans l'ébène ». D'autres écrits suivirent pour célébrer sa mémoire. En 1951 sa tombe fut restaurée et beaucoup de pèlerins la visitèrent.

La Cause de la béatification et canonisation fut introduite auprès de la Curie de New-York de 1989 à 1991, le procès diocésain fut réalisé. La Congrégation pour la Cause des Saints l'approuva selon le droit par le décret promulgué le 16 novembre 1991. À la réunion des Consultants en matière historique, le 26 avril 1994, le verdict fut favorable. On a ensuite délibéré pour savoir si le Serviteur de Dieu a exercé héroïquement les vertus dans sa conduite. Après la sentence favorable de la Commission des Consultants Théologiques le 21 juin 1996, la Cause étant présentée par son Éminence le Cardinal Vilelmus Wakefield Baum à la Session Ordinaire du 3 décembre suivant, les Pères Cardinaux et Évêques, déclarèrent que Pierre Toussaint a observé de manière éminente les vertus théologiques, cardinales et les autres qui y sont rattachées.

Ensuite, un rapport soigné de tout cela ayant été fait au Souverain Pontife Jean-Paul II par le soussigné Pro-Préfet, Sa Sainteté accueillant le vœu de la Congrégation pour la Cause des Saints et l'ayant ratifié, a ordonné qu'un décret soit rédigé sur les vertus héroïques du Serviteur de Dieu.

Pour que ce soit fait conformément aux normes, il a fait venir près de lui aujourd'hui le soussigné Pro-Préfet ainsi que le Cardinal présentant la Cause et moi, Évêque, Secrétaire de la Congrégation ainsi que les autres qu'il est coutume de convoquer, et ceux-ci présents, le Saint Père a déclaré solennellement *comme un fait établi, les vertus théologiques de Foi, Espérance et Charité envers Dieu et le prochain, ainsi que les vertus cardinales de Prudence,*

Justice, Tempérance et Force, et les autres qui y sont rattachées, du Serviteur de Dieu Pierre Toussaint, laïc, pour le cas et l'effet dont il s'agit.

Il a ordonné que ce décret soit publié et soit consigné dans les Actes de la Congrégation pour la Cause des Saints.

Donné à Rome, le 17 décembre de l'an du Seigneur 1996.

+ ALBERTUS BOVONE, archiep. tit. Caesariensis in Numidia, *Pro-Praefectus*

+ EDUARDUS NOWAK, archiep. tit. Lunensis, a Secretis